

Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Chaseray, 11 mai 1863

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Chaseray, Alexandre](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (5)

Collation 1 p. (431r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Chaseray, 11 mai 1863, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (5)

Consulté le 25/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/34255>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[11 mai 1863](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Chaseray, Alexandre](#)

Lieu de destinationInconnu

Description

RésuméGodin remercie Chaseray de lui avoir envoyé son projet de profession de foi aux électeurs de la 3e circonscription [de l'Aisne] et le félicite de présenter sa candidature tout en regrettant qu'il le fasse tardivement. Godin se défend d'avoir une influence électorale, mais explique à Chaseray qu'il a dû apporter son soutien au candidat aux intentions honorables avant de connaître sa candidature. Il assure Chaseray de son estime.

SupportLe nom du destinataire, au bas du folio, est souligné au crayon rouge.

Mots-clés

[Élections](#)

Événements cités[Élections législatives \(31 mai 1863, France\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomChaseray, Alexandre

GenreHomme

Pays d'origineFrance

Activité

- Littérature
- Politique

BiographieÉcrivain et homme politique français. Alexandre Chaseray est propriétaire au Val-Saint-Pierre, dans la commune de Braye-en-Thiérache (Aisne), au sud de Vervins. En 1840, il publie *Quelques notes de voyages* (Vervins, 1840), récit de ses voyages récents aux Pays-Bas, en Italie, en Allemagne, en Turquie en Suisse et en Grèce. Il se présente sans succès, dans l'Aisne, aux élections de législatives de 1848 et 1849. Chaseray visite le Familistère de Guise en 1869, vraisemblablement dans la perspective des élections législatives qui ont lieu les 24 mai et 7 juin 1869. Jean-Baptiste André Godin a créé un comité électoral à Guise

pour soutenir un candidat démocrate dans la circonscription de Vervins contre le candidat officiel de l'Empire Édouard Piette. Godin veut favoriser la candidature d'[Odilon Barrot](#) et souhaite que Chaseray renonce à se présenter. Mais après le renoncement de Barrot, le fondateur du Familistère encourage la candidature d'Alexandre Chaseray. Selon Godin, Chaseray est resté depuis 1848 une « sentinelle avancée de la démocratie » (Lettre à Alexandre Chaseray du 2 novembre 1868). Chaseray ne désire pas se présenter et Godin promeut finalement la candidature de [Jules Favre](#). Celui-ci et [Edmond Turquet](#), qui visite le Familistère à la même époque que Chaseray, sont finalement désignés comme candidats républicains à ces élections largement remportées par le candidat officiel de l'Empire. Alexandre Chaseray est l'auteur en 1868 des *Conférences sur l'âme* (Paris, 1868) dont rend compte la *Revue spirite* (septembre 1868).

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/07/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Liège le 11 mai 1848

Monsieur

Vous m'avez fait l'honneur de me rappeler
dans votre projet de profession de foi aux élections
de la 3^e circonscription, que je suis que
vous pourriez déposer ainsi votre candidature
mais je suis en même temps obligé de vous
exprimer le regret que votre intention me
soit connue si tôt

je suis de cette fois influencé évidemment
divin et tout juste dans mon caractère de
la chouette, mais pour pouvoir des candidatures
électorales qu'une abstention trop grande aurait
que favoriser par un tellement laisser échapper mon
voeu de candidat dont les intentions sont
parce le plus assurée avant la nomination
d'un candidat.

veuillez faire malgré cela à la prochaine
élection que je vous port et de je ne puis plus
faire autre chose je ne ferai rien pour que
importe ce qu'il advient.

agréer, je vous prie monsieur mes très
cordiales vœux

Godin

✓ chez moy